

Règlement du triathlon de l'ARC 2024

Article 1 : Présentation générale

Le club Compiègne Triathlon organise le triathlon de l'ARC avec le format L le 18 mai 2024 et les formats M et S le 19 mai 2024 sur le site du bassin des Muids à CHOISY AU BAC.

Le format L sera le support du Championnat Régional longue distance des HAUTS DE FRANCE. Les athlètes licenciés FFTRI dans un club des Hauts de France participent à ce championnat.

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation sportive de la FFTRI consultable sur le site : www.fftri.com
Le simple fait de s'inscrire au triathlon de l'ARC implique de connaître et d'accepter le présent règlement.

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à la participation à une épreuve sportive qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

L'organisateur n'assumera pas la responsabilité d'un accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent à l'exception d'accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

L'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour une dégradation, perte, vol de tout bien matériel/équipement personnel avant, pendant et après la course.

Article 2 : Épreuves

	L	M	S
Natation	1900m	1500m	750m
Vélo	90km	40km	20km
CAP	21km	10km	5km

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement sur : www.adeorun.com

L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

	L	L relai	M	S	S relai
Minimes: 2009 & 2010					En relai à 3 seulement
Cadet: 2007 & 2008				X	
Junior : 2005 & 2006	X		X	X	
Senior : de 1985 à 2004	X		X	X	
Master : de 1925 à 1984	X		X	X	

La date limite des inscriptions est fixée au **16 mai 2024**. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire.

Il n'y aura ni inscription, ni échange de dossard sur place.

Tarifs

	L	L relai	M	S	S relai Minimes exclusivement
Prix 1	95€	120€	40€	25€	30€
Prix 2 (après le 51e dossard ou au 1er mars 2024)	105€	120€	44€	25€	30 €
Nombre maxi de participants	150	10	150	150	

Les non licenciés devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve et s'affranchir du pass compétition sur le site :

<https://espacetri.fftri.com/pass-compétition/event/pass-compétition/11379>

Conditions de remboursement :

Conscient que la participation à ces épreuves est conditionnée à un entraînement long et intensif, le comité d'organisation accepte le remboursement de l'engagement pour motif médical (sur justificatif) comme suite :

- jusqu'au 14 avril 2024, remboursement à hauteur de 75%
- du 15 avril 2024 au 28 avril 2024, remboursement à hauteur de 50%

Au-delà du 28 avril 2024, aucun remboursement ne sera fait. Un report pour l'année suivante sera proposé.

Dans l'hypothèse d'une annulation ou d'une interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur :

- Cas de force majeure
- Décision des autorités publiques pour raisons de santé publique, de sécurité, trouble à l'ordre public
- Risques d'intempéries ou intempérie avérée

L'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscription ne pourront être remboursés dans leur intégralité.

Article 4 : programme de course

	L	M	S
Retrait des dossards	Vendredi 17 mai 2024 de 16h à 18h au magasin La Bicyclette à Compiègne Samedi 18 mai 2024 de 7h30 à 9h30 sur le site de l'épreuve.	Samedi 18 mai 2024 de 15h à 18h sur le site de l'épreuve. Dimanche 19 mai 2024 de 7h30 à 8h45 sur le site de l'épreuve.	Samedi 18 mai 2024 de 15h à 18h sur le site de l'épreuve. Dimanche 19 mai 2024 de 13h00 à 14h15 sur le site de l'épreuve.
Ouverture de l'aire de transition	9h15	8h30	14h00
Fermeture de l'aire de transition	10h15	9h15	14h45
Briefing de course	10h25	9h25	14h55
Départ de la course	10h30 vague féminine	9h30 vague féminine	15h00 vague féminine
	10h40 vague masculine	9h40 vague masculine	15h10 vague masculine
Arrivée du premier concurrent	14h45	11h45	16h00
Arrivée du dernier concurrent	17h45	13h15	17h00
Clôture de la course	18h15	13h30	17h15
Remise des récompenses	16h30	12h45	17h00

Articles 5 : règlement sportif et sanctions

Natation :

La natation s'effectue dans le bassin des Muids.

Port de la combinaison :

- port obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C
- port interdit si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24°C
- en cas de température de l'eau inférieure à 12°C la partie natation sera annulée.

En cas de température de l'air inférieure ou égale à 15°C, la température de course officielle sera le différentiel entre la température de l'eau et la température de l'air.

		Température de l'air en °C										
		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
Température de l'eau en °C	25	20	19.5	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	Annulée
	24	19.5	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	Annulée
	23	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	Annulée
	22	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	Annulée
	21	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	Annulée
	21	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	Annulée
	20	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	Annulée
	19	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	Annulée
	18	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée
	17	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée
	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée
	15	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	14	14	14	13.5	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	13	13	13	13	12.5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée

Les concurrents ne sont pas autorisés à porter le dossard durant la partie natation.

Les concurrents devront porter un bonnet de natation personnel, aucun bonnet ne sera fourni par l'organisateur.

En cas d'annulation de la partie natation, cette dernière sera remplacée par une épreuve de course à pied d'une distance qui dépend du format.

L	M	S
7,5km	5km	2,5km

Aire de Transitions :

Le dossard sera porté fixé par 3 points minimum.

Le port de la ceinture porte-dossard est obligatoire pour l'épreuve. Un seul dossard sera fourni.

La nudité est interdite dans l'aire de transition.

Un rappel sera effectué par l'arbitre principal concernant la circulation dans le parc à vélo.

Cyclisme :

La partie cycliste s'effectue sur routes ouvertes à la circulation. Le port du casque rigide, jugulaire fermée est obligatoire y compris vélo à la main dans le parc à vélo.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route durant la partie cycliste.

La prise d'abri (drafting) est interdite, une distance minimale sera à respecter entre les concurrents. Le dépassement devra être effectué en 25 secondes. Il en va de même derrière les véhicules motorisés présents sur la route (35 m derrière une voiture, 15 m derrière une moto).

	L	M	S
Distance minimale	12 mètres	7 mètres	7 mètres

Le non-respect de cette règle entraînera un carton bleu ainsi qu'une pénalité de la part des arbitres. Elle sera à effectuer dans la pénalty box située sur le parcours cycliste, juste avant la ligne de descente du vélo.

	L	M	S
Temps de pénalité	5 min	2 min	1 min

Course à pied :

Le port du casque est interdit sur la partie course à pied de l'épreuve.

L'ouverture de course sera assurée par deux VTT indiquant la première femme et le premier homme. La fin de course sera assurée par un VTT balai.

A 200 mètres de l'arrivée, la trifonction devra être refermée au moins à mi-sternum. Pas de limite d'ouverture durant l'épreuve. Les bretelles doivent être gardées sur les épaules.

Il est interdit de franchir la ligne d'arrivée accompagné exception faite des relais, où le passage de la ligne sera autorisé à tous les membres de l'équipe.

Barrières horaires :

	L	M	S
Natation + T1	11h50	10h30	15h35
Dernière boucle vélo	14h15	N/A	N/A
Vélo + T2	15h45	12h15	16h40

Au-delà de ces barrières horaires, le concurrent sera mis hors course et devra confier sa puce à un arbitre ou un bénévole. La poursuite de l'épreuve se fera sous sa responsabilité.

Classements :

	L	L relai	M	S	S relai
Scratch hommes : 1 à 3	X		X	X	
Scratch femmes : 1 à 3	X		X	X	
Scratch relais : 1 à 3		X			
Master hommes/femmes : 1	X		X	X	
Senior hommes/femmes : 1	X		X	X	
Junior homme/femme : 1	X		X	X	
Cadet homme/femme : 1				X	
Minime homme/femme : 1					X
Champions régionaux Master femme/homme	X				
Champions régionaux Senior femme/homme	X				
Champions régionaux Junior femme/homme	X				
Champions départementaux Master femme/homme	X				
Champions départementaux Senior femme/homme	X				
Champions départementaux Junior femme/homme	X				

Article 6 : Assurance et sécurité.

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI ou le pass compétition acquis lors de leur inscription.

S'il est mis hors course ou hors délai, le concurrent qui décide de poursuivre l'épreuve le fera sous sa propre responsabilité.

La sécurité de la course sera assurée par une équipe de secouristes présents sur le site, en mesure de prendre en charge les premiers secours. Les sapeurs-pompiers seront sollicités pour toute prise en charge nécessitant un transport vers l'hôpital.

Article 7 : sportivité et respect.

Les concurrents s'engagent à traiter avec respect et courtoisie, les autres compétiteurs, les arbitres et les bénévoles. Chacun doit faire preuve de fair-play.

Article 8 : Droit à l'image.

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation au triathlon de l'ARC, sur tout support y compris les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer l'organisateur par écrit en indiquant nom, prénom et adresse par mail : triathlondechoisyaubac@gmail.com

Historique

Révision A : 04 décembre 2023 : Création

Révision B : 18 mars 2024 : Modifications surlignées en jaune (horaires des remise des récompenses et barrières horaires)

